



Commune de  
**VESANCY**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VESANCY**

**Du 01/02/2022**

(Convocation 26/01/2022)

L'an deux mille vingt-deux, le premier février à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 26 janvier 2022, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard MUGNIER, Maire.

Présents :

M. Bernard MUGNIER (maire), Mme Françoise FONTAINE (1<sup>er</sup> adjointe), M. Gilles BILLION (2<sup>ème</sup> adjoint), M. Arnaud MAILLARD, Mme Ghislaine SEILER, M. Damien GRENIER, Mme Françoise CONSANI, M. Mark BÜTTNER

Représentés : M. Adrien ORIEZ, donne pouvoir à M. Gilles BILLION  
M. Eric DUCRET, donne pouvoir à M. Bernard MUGNIER

Absent : M. Philippe HOULLEMARE

Secrétaire de séance : Mme Françoise CONSANI

Début de séance : 20h26

*Monsieur le Maire introduit cette première séance de l'année en souhaitant une bonne année 2022 à tout le Conseil Municipal. M. Le Maire fait également un point sur les différents arrêts maladie suite à la pandémie actuelle et les remplacements d'urgence mis en place.*

- ✓ **Le Maire demande à ajouter le point suivant à l'ordre du jour qui n'était pas dans la convocation :**

- **Mise en place d'un emploi vacataire**

**Approbation à l'unanimité.**

- **Approbation à l'unanimité des présents et représentés du compte rendu de la séance du 07 décembre 2021.**

- **Les actes du Maire :**

- Acte n°0045-2021 : Portant délégation de signature pour Marie-Eve DRUET
- Arrêté n°0046\_2021 portant permission de voirie et police de la circulation sur le chemin de la Dizaire
- Arrêté n°0047\_2021 Interventions sur l'éclairage public en agglomération pour 2022
- Arrêté n°0048\_2021 portant Police de la circulation sur la Route de la chapelle
- Décision du Maire n°0017\_2021 : Marché de service – relevé topographique et plan de division parcellaire pour un montant de 1338,97 TTC
- Décision du Maire n°0018\_2021 : Acceptation d'un don de M. JAHLAN Cherif d'un montant de 1500€.

## **1. PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE AU FRAIS DU COLLEGE CHARPAK**

La principale du collège Charpak sollicite la Commune pour obtenir une subvention de 43 € pour la participation d'1 élève de 6<sup>ème</sup> de Vesancy aux activités de ski de fond à la Vattay. Cette somme correspond au coût de transport par élève pour 8 allers-retours à la Vattay.

Cette demande est faite chaque année pour soutenir le programme d'Education Physique et Sportive (EPS) du collège comportant des Activités de Pleine Nature (APN), notamment l'activité de ski de fond.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :**

- **Décide** d'allouer au collège CHARPAK de Gex une subvention exceptionnelle de 43 €.
- **Précise** que les crédits seront prévus au compte 6748.

## **2. PROJET ECOLE ET COMMISSION SCOLAIRE**

Comme évoqué lors du dernier conseil il est nécessaire de travailler sur le projet école. La commission scolaire prévue initialement mardi 18 janvier a été reportée en raison d'un trop grand nombre d'absents. Il y a lieu de refixer une commission rapidement.

Les membres de la commission présents fixent la date du Mercredi 16 février à 20h15, les autres membres du Conseil Municipal qui le souhaitent, peuvent se joindre à cette réunion de travail.

## **3. MISE EN PLACE D'UN EMPLOI DE VACATAIRE**

La situation sanitaire actuelle a montré qu'il était nécessaire d'avoir une personne disponible afin de pouvoir remplacer au pied levé un agent absent. Il est donc proposé la mise en place d'un emploi de vacataire.

Considérant qu'en cas de besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à une personne, afin de remplacer le personnel en charge du périscolaire, cantine et/ou ménage. Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, elle devra être rémunérée après service fait sur la base d'un forfait à l'heure. La personne recrutée ne travaillera qu'en cas de besoin et sur demande expresse de Monsieur le Maire.

Actuellement l'agent recruté sous contrat pour le remplacement de Mme PELLERUD durant ces 15 jours reçoit une rémunération sur la base de l'échelon n°6 du grade d'Adjoint d'Animation (indice 378, indice majoré 348 à ce jour) ce qui équivaut à 1630,74 € brut/1320,08 € net pour un temps plein soit 10,75 € brut /heure (8,70 € net/heure).

### **Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :**

- **Décide** de faire face au besoin ci-dessus par l'emploi d'un vacataire
- **Décide** de charger Monsieur le Maire à procéder au recrutement
- **Spécifie** que la personne recrutée ne travaillera qu'en cas de besoin sur demande expresse de Monsieur le Maire.
- **Précise** que la rémunération à la vacation interviendra, après service fait et s'élèvera à 15,00 € Brut de l'heure.
- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget
- **Charge** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la présente décision.

## **4. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le Secrétaire de Mairie a quitté son poste le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le poste de secrétaire créé en doublon lors de la séance du 2 novembre 2021, pour permettre la transmission des informations n'a plus lieu d'être. Il convient donc de modifier à nouveau le tableau des emplois en ne laissant qu'un seul poste de Secrétaire de Mairie ouvert, tel que présenté ci-dessous.

<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET</b>		
<b>Emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant</b>
<b>Service Technique</b> Ouvrier Polyvalent Voirie	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques <b>35h00 / semaine.</b>
<b>Service Administratif</b> Secrétaire de Mairie < 2 000 hab.	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs et/ou Adjoints administratifs <b>35h00 / semaine</b>

## TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

<b>Service Scolaire</b> Agent des écoles maternelles et d'animation et surveillance garderie périscolaire	1	Cadre d'emploi des ATSEM et/ou des Adjoints d'animation <b>33h55 / semaine</b>
<b>Service Administratif</b> Secrétariat et surveillance garderie périscolaire	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs, et/ou des Rédacteurs <b>33h00 / semaine</b>

**Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :**

- **Supprime** un poste de secrétaire de mairie à temps complet.
- **Fixe** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> février 2022.

### **URBANISME : Rapporteur Monsieur Bernard MUGNIER**

#### **5. VALIDATION DU PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS (PDA) DU CHATEAU DE VESANCY SUITE A ENQUETE PUBLIQUE**

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 15 Novembre 2021 au 03 Décembre 2021, il convient en application de l'article R.621-93 du Code du Patrimoine de délibérer à nouveau sur le périmètre délimité des abords du Château de Vesancy afin de le valider de manière définitive.

*Après lecture des conclusions et avis du commissaire enquêteur et explication sur la mise en place du périmètre délimité,*

**L'assemblée délibérante, à 9 voix Pour et 1 abstention (Ghislaine SEILER),**

- **Approuve** le Périmètre Délimité des Abords proposé par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) comme indiqué dans le plan annexé
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

## **6. PROGRAMME DE TRAVAUX EN FORET POUR 2022**

L'agent patrimonial de l'ONF, Monsieur LOCATELLI, a fait parvenir le programme de travaux pour 2022 en Mairie, il est proposé de retenir les travaux suivants :

### Dépenses liées à l'exploitation et l'entretien :

- Travaux de maintenance : entretien du parcellaire (parcelles 53 et 54) consiste à dégager la végétation le long des limites et retracer les liserés de limites sur les arbres (1 870 € HT).
- Travaux d'infrastructure : entretien des renvois d'eau (Route forestière à John et chemin de la Gouille). Ces travaux sont à faire car ils avaient été refusés l'an dernier (1 150 € HT).
- Travaux sylvicoles subventionnables : intervention en futaie irrégulière (parcelles 25) pour 1 790 € HT (subventionnable à 40% par SYLV'ACCTES).
- Travaux touristiques : Abattage, façonnage (Route Forestière de la Vesancière, Pré Bracque et Antenne) pour 580 € HT.
- Abattage et façonnage (décomposé en 3 postes) :  
Abattage, façonnage de parcelles diverses selon état des arbres (dépérissants, cassés, etc...) estimation 200m3 (6 000 € HT à payer à l'entreprise avec une recette pour la vente du bois).  
Abattage et façonnage des feuillus pour affouage, parcelles 34, 35 et 24, 100 à 150m3 selon le nombre d'affouagistes (4 950 € HT à payer à l'entreprise avec une recette pour la vente aux affouagistes)  
Honoraires ONF : 1 250 € HT.  
Soit un total pour les 3 postes de **12 200,00 € HT.**

**Total des dépenses liées à l'exploitation et l'entretien des forêts à prévoir pour le budget 2022 :**

- **Dépenses de fonctionnement : 15 800 € HT soit 18 715 € TTC.**
- **Dépenses d'investissement : 1 790 € HT soit 1 969 € TTC.**

**Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :**

- **Approuve** les travaux 2022 visés ci-dessus et proposés par l'ONF,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le programme des travaux et tous les documents liés à ce programme.
- **Précise** que les dépenses sont prévues au compte 61524 pour les dépenses de fonctionnement et au compte 2117 pour les dépenses d'investissement.

## **7. DEMANDE DE SUBVENTION SYLV'ACCTES**

Les travaux concernant l'intervention en futaie irrégulière sur les parcelles 25, proposés par l'ONF, peuvent être subventionnés à hauteur de 40% par l'association SYLV'ACCTES Rhône-Alpes. Pour rappel, l'estimation de ces travaux est de 1 790 € HT.

Il est donc proposé de solliciter l'association pour demander une subvention au taux le plus élevé pour les travaux sylvicoles précisés ci-dessus.

#### **Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :**

- **Autorise** le Maire à solliciter de l'association Sylv'ACCTES Rhône Alpes une subvention au taux le plus élevé pour les travaux en forêt précisés ci-dessus et dont le coût hors taxe est estimé à 1 790 € HT,
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **8. DESIGNATION DES LOTS DE BOIS DESTINES A L'AFFOUAGE 2022**

Chaque année, le conseil délibère sur la mise à disposition de bois de chauffage pour la population.

Cette année, Monsieur LOCATELLI, Agent Patrimonial de l'ONF (Office National des Forêts), propose d'exploiter les feuillus des parcelles 34, 35 et 24 à l'affouage 2022 pour 150 m3.

#### **Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :**

- **Décide** de mettre à disposition du bois de chauffage pour l'affouage 2022 comme suit :
  - 150m3 maximum de feuillus des parcelles 34, 35 et éventuellement 24.

*Pour information Monsieur LOCATELLI est parti vivre à Thonon pour sa retraite.*

*Il est remplacé provisoirement par M. Bernard BOLLE (responsable ONF pour le secteur de Divonne les Bains). Il assurera l'intérim jusqu'à la nomination d'un nouvel agent.*

### **URBANISME : Rapporteur Monsieur Bernard MUGNIER**

### **9. DOSSIERS EN COURS**

- Déclarations Préalables (DP) :

N° de dossier	Nom	Adresse du projet	Description	Etat
DP 00143621B0029	Monsieur VILLARD Dimitri	55, Place de la Batteuse	Changement des menuiseries	<b>Favorable</b>
DP 00143621B0030	ALP CONFORT	145, Route de la Combette	Installation d'un poêle à granulés avec sortie de toit	<b>Favorable</b>
DP 00143621B0031	Monsieur ORIEZ Adrien	257, rue du château	Mur de clôture	<b>En cours d'instruction</b>
DP 00143621B0032	Madame VEYRINES Marion	55, place de la Batteuse	Changement des menuiseries	<b>Favorable</b>

DP 00143621B0033	Madame NICKLES Nelly	244, rue du Château	Création d'une fenêtre de toit	<b>Favorable</b>
DP 00143621B0034	Monsieur VANDERSTIGEL Jean	130, route de la Vesancière	Confortement d'un mur de soutènement	<b>En cours d'instruction</b>

- Permis de Construire (PC) :

N° de dossier	Nom	Adresse du projet	Description	Etat
PC 00143621B0001 M02	Monsieur BARBAR Jean	73, Chemin de Pochet	Modif : 2 portes- fenêtres agrandies et agrandissement de la terrasse	<b>Favorable</b>
PC 00143621B0007	SCCV Les allées de la Fruitière représentée par CROZET Yannick	Rue de la Fruitière	10 maisons individuelles	<b>En cours d'instruction</b>
PC 00143621B0008	Monsieur FONTAINE Quentin	114, Route de la Chapelle	Réhabilitation d'une ferme en maison d'habitation	<b>En cours d'instruction</b>
PC 00143621B0009	Monsieur LOPEZ Ivan	Chemin de la Rassette	Maison individuelle de 197 m2	<b>Favorable</b>
PC 0014321B0010	Monsieur BERTHON Cédric	Route de la Combette	Maison individuelle De 146 m2	<b>En cours d'instruction</b>
PC 0014321B0011	Madame ADAMO Jessy	Route de la Combette	Maison individuelle de 138 m2	<b>En cours d'instruction</b>

## **DIVERS :**

### **10. DIVERS**

*Monsieur le Maire souhaite faire un point sur les projets d'investissement qui seront à prévoir à court et moyen terme. Liste non exhaustive complétée également par les membres du conseil municipal :  
Rénovation du bureau et rafraichissement de l'accueil de la Mairie, travaux à la Vesancière (passage canadien, clôture, chemin), tracteur sera à remplacer, le projet école, rénovation de l'appartement de l'ancienne cure, le parking, la téléphonie, la sécurisation de la route départementale, les fenêtres et porte de la classe des petits, de la voirie est également à prévoir, le muret de la route de la chapelle et les chéneaux du château.*

*Monsieur Damien GRENIER informe que la vitesse route du château avait été bien réduite lorsque la Police Municipale faisait des contrôles réguliers. Depuis que celle-ci est beaucoup moins présente, la vitesse de la traversée du village est à nouveau excessive. Il y a lieu de contacter la Police municipale pour effectuer des contrôles plus réguliers.*

*Monsieur BÜTTNER Mark demande si l'installation du barnum dans la cour du château a fait l'objet d'une demande d'autorisation. Monsieur Arnaud MAILLARD prendra rendez-vous avec Ô château pour faire un point.*

La séance est levée à 22h30.

Le Secrétaire de séance

Françoise CONSANI



Le Président de séance et Maire,

Bernard MUGNIER

